





## Article B. Listes de joueurs

### B.1. Inscription des équipes

- (a) Pour chaque équipe, le club doit communiquer à la Commission Régionale des Équipes Seniors Plus (*via Gestion Sportive*) une liste de joueurs ordonnée suivant leurs classements.
- (b) *article réservé : pas de limite au nb de NVEQ dans la liste... mais attention Art. A.2.a*
- (c) La date butoir de saisie de ces listes est fixée au **vendredi 18 septembre 2020**.
- (d) Chaque liste doit comporter à minima **5 joueurs** et au **maximum 10**.
- (e) Sur demande motivée par mail à [competition.auvergnernhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnernhonealpes@fft.fr), il pourra être effectué des modifications de dernière minute (*joueur licencié au plus tard le 2 octobre, joueur reclassé, joueur blessé, ...*)

### B.2. Joueurs Brûlés

- (a) Les 3 premiers joueurs de la liste sont dits « **brûlés** ».
- (b) Un joueur **brûlé** ne peut en aucun cas figurer dans la composition d'une équipe inférieure. Il peut néanmoins être déclaré dans une équipe supérieure.
- (c) Si le club a plusieurs équipes engagées dans la même catégorie, alors la liste des joueurs **brûlés** doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre (*au moment de la saisie*).

### B.3. Qualification des joueurs Hors Liste

- (a) La participation au championnat est **interdite** à tout joueur ne figurant pas sur les listes préalablement déclarées.
- (b) Dans le cas de la dernière équipe engagée dans le championnat de ligue, tous les joueurs de classement inférieur ou égal au dernier de sa liste sont automatiquement considérés comme en faisant partie, sans qu'il soit nécessaire de les déclarer.

Équipe 1 : Ligue 1	
1	1/6 Fabien
2	1/6 Charles
3	2/6 Léo
4	4/6 Willy
5	4/6 Arthur
6	15 Paul
7	15/1 Nicolas
8	15/1 Julien
9	15/2 Thomas
10	15/2 Hamid

Équipe 2 : Ligue 1	
1	4/6 Willy
2	4/6 Arthur
3	15 Paul
4	15/1 Nicolas
5	15/1 Julien
6	15/2 Thomas
7	15/2 Hamid
8	15/3 Tom
9	15/4 Vincent
10	15/4 Grégoire

Équipe 3 : Ligue 3	
1	15/1 Nicolas
2	15/1 Julien
3	15/2 Thomas
4	15/2 Hamid
5	15/3 Tom
6	15/4 Vincent
7	15/4 Grégoire
8	15/5 Jérôme
9	15/5 Adrien
10	15/5 Philippe

**Joueurs Brûlés** : ne peuvent en aucun cas jouer dans une équipe inférieure.

On peut sans problème (*c'est même conseillé !*) inscrire des joueurs dans plusieurs équipes.

## Article C. La rencontre

Les rencontres se déroulent prioritairement en extérieur, sur 2 terrains de même surface.

### C.1. Composition des équipes

En cas de repli intérieur, un seul terrain suffit

- (a) À chaque rencontre, la composition d'équipe doit être issue des listes préalablement déclarées (*sauf exception du B.3.(b)*).
- (b) **On ne s'occupe pas de la hiérarchie des classements d'une équipe à l'autre.** Un joueur d'une équipe inférieure peut donc être mieux classé qu'un joueur d'une équipe supérieure, du moment qu'on respecte les listes déclarées.
- (c) Toutes les rencontres se déroulent en **3 simples et 1 double**
- (d) Tout joueur susceptible de jouer en double, doit être déclaré au début de la rencontre.

Exemples de compositions des équipes durant une journée du championnat :

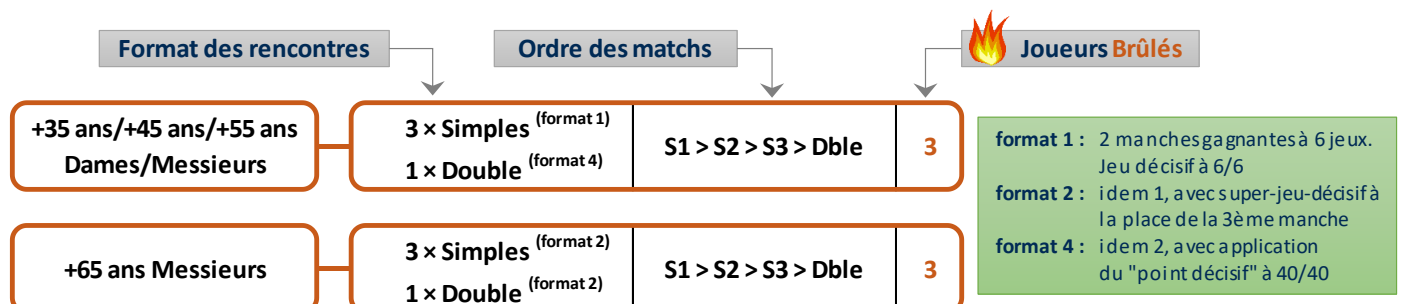
Équipe 1 : Ligue 1	Équipe 2 : Ligue 1	Équipe 3 : Ligue 3
① 1/6 Fabien	① 4/6 Arthur	① 15/2 Thomas
② 1/6 Charles	② 15/1 Nicolas	② 15/2 Hamid
③ 15 Paul	③ 15/4 Vincent	③ 30/1 Jules

... et on ne s'occupe que de savoir si les joueurs sont "dans la liste" de départ... pas des classements d'une équipe à l'autre !

Un joueur hors liste ?  
Oui, **sans problème**, puisque l'équipe 3 est la dernière du championnat. Jules est donc considéré comme étant dans la liste.

### C.2. Déroulement des Rencontres

- (a) Le début des rencontres est fixé à :
  - +35/+45/+55 ans : 9h les dimanches (*13h les samedis en cas de report*)
  - +65 ans : 9h les vendredi (*9h les mardis en cas de report*)
- (b) Les formats de matchs sont :
  - +35/+45/+55 ans : Simples au format 1, Double au format 4
  - +65 ans : Simples et Doubles au format 2
- (c) En cas d'intempérie et de manque de terrains, la priorité doit être donnée aux rencontres des divisions les plus hautes.
- (a) Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simples n°1 et 2, puis 3, puis double. (*Rappel : 30 min. max entre le dernier simple et les doubles*)



# Calendrier du Championnat

Septembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
31	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
<i>Période de Saisie des listes de Joueurs (par les clubs)</i>						
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27

**Publication des poules**

Octobre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
28	29	30	01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25

Novembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
26	27	28	29	30	31	01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

**début des phases finales DQPN et barrages Ligue 1**

**dernier jour possible de Report**

- Journées officielles +35/+45/+55 ans les dimanches à 9h
  - Jours fériés
  - Journées officielles +65 ans les vendredis à 9h
  - Journées de Report +35/+45/+55 ans les samedis suivants à 13h
  - Journées de Report +65 ans les mardi suivants à 9h
  - MàJ Classement
- ATTENTION!**
- Les reports doivent être validés par la Ligue !  
le vent et le manque de joueurs ne sont pas des motifs valables

## Article D. Date de Rencontre et Report de Rencontre

Les dates officielles de rencontres sont indiquées sur le calendrier, page précédente. Elles peuvent être avancées (D.3) et éventuellement repoussées, sous condition (D.1)

### D.1. Conditions des reports

- (a) Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques (pluie !) sont autorisés.
- (b) Afin de mettre à jour la date sur *Gestion Sportive*, **tout report doit faire l'objet d'une information par mail à la Commission Régionale des Équipes Seniors**, le soir de la date initiale (*pas avant*), en précisant la **cause** et la **date** du report.
- (c) **Date butoir** : aucun report ne pourra excéder le **dimanche 22 novembre 2020**.
- (d) En cas de report, c'est la date officielle du report qui doit être utilisée (Cf. Calendrier), sauf si les 2 capitaines font part de leur accord par mail à l'organisateur. Cependant, il est important de souligner que ces reports doivent respecter les alinéas précédents.
- (e) Si la rencontre a été reportée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler prioritairement dans le club de l'équipe visiteuse.
- (f) Tout **report non autorisé** pourra être sanctionné par une **disqualification** de l'équipe visitée.

### D.2. Rencontres inachevées

- (a) Toute rencontre inachevée et reportée à un jour ultérieur doit être recommencée intégralement (*la composition des équipes peut alors être modifiée*).
- (b) Le Juge-Arbitre doit envoyer la *Feuille de Match* incomplète de la rencontre pour que les parties terminées soient comptabilisées dans le palmarès des joueurs.

### D.3. Rencontres avancées

Une fois les calendriers promulgués et avec accord des 2 capitaines, une rencontre peut toujours être avancée par rapport à sa date officielle. Il faudra néanmoins en informer la Commission Régionale des Équipes Seniors pour une mise à jour sur *Gestion Sportive*.

## Article E. Forfait, Forfait Général, Disqualification – Sanctions Financières

**RS FFT 113** : « *L'équipe déclarant deux fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général [...]* »

- (a) Les amendes stipulées ci-après sont à régler par le club, à la Ligue.
- (b) Le club ne peut en aucun cas inscrire d'équipe dans une compétition tant qu'il ne s'est pas acquitté de ses amendes.
- (c) Le forfait d'une équipe est passible d'une amende de 50€.
- (d) Le forfait général d'une équipe est passible d'une amende de 100€.
- (e) Les disqualifications peuvent être assimilées à des forfaits par la commission juridictionnelle compétente (*et donc être passibles d'amende*).
- (f) La saisie du nom d'un Juge-Arbitre alors qu'il n'était pas présent sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe recevant, en plus d'une saisine de la Commission Régionale des Litiges.



## Article F. Résultats des Rencontres et Classements des équipes

- (a) Chaque partie gagnée (*simple et double*) rapporte 1 point.
- (b) À l'issue des rencontres en phase de poules, chaque équipe est créditée de :
- 3 points par victoire
  - 2 points par résultat nul
  - 1 point par défaite
  - -1 point en cas de disqualification
  - -2 points en cas de forfait
- (c) En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la phase de poules, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres :
- de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elles (*par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre*) ;
  - puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles (*rappel : le super-jeu-décisif est une manche*);
  - puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.
- (d) Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.
- (e) L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour les calculs de manches et de jeux, on applique le plus grand écart possible suivant le format de jeu (*par exemple 6/0 6/0 si les manches sont en 6 jeux*).

## Article G. Dispositions spécifiques pour la DQPN

*DQDN : Division Qualificative à la Phase Nationale*

- (a) **En phase par élimination directe** (*donc hors poule*), **en cas d'égalité** de points à l'issue des simples et du double, **un double en un super jeu décisif** sera disputé, 15mn après la fin du dernier match. Les joueurs alignés sur ce double décisif devront avoir été inscrits sur la composition de l'équipe remise au juge-arbitre en début de rencontre.
- (b) Toutes les rencontres des **phases finales** de DQPN seront dirigées par un JAE2 désigné par la ligue. L'arbitrage n'étant pas obligatoire mais conseillé.



Parfois, hélas, ça se passe mal...

Un problème ? Un litige ? Un conflit ?  
Sachez qui contacter !

*Les Commissions Organisatrices sont toujours sources de conseil, voire de médiation avant un réel conflit/litige.*

*N'hésitez pas à les contacter.*



- Joueur hors liste / inscrit hors délai
- Joueur aligné sur 2 équipes un même weekend
- Hiérarchie des classements non respectée
- Classement mensuel non respecté
- Format de jeu non respecté
- ...

**Commission Régionale des Épreuves par Équipes Seniors Plus**

[competition.auvergnerhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnerhonealpes@fft.fr)

**Geneviève NAVARRO** 06 63 75 07 15  
Président de la Commission Régionale Seniors+

**Lionel MANDRILLON** 06 81 50 42 72  
Réfèrent Compétitions Ligue

- Contestation sur changement de club

- Joueur NEQ (Non Équipe)
- Joueur ND (ancien « bon classé »)
- Désaccord sur date de report
- Désaccord sur feuille de match
- Désaccord entre équipes et Commission organisatrice
- ...

- Injures, menace, violence, ...
- Fausse identité, corruption, ...
- ...

**Commission Régionale des Conflits Sportifs**

**Commission Fédérale des Conflits Sportifs**

**Commission Régionale des Litiges**

**Commission Fédérale des Litiges**

— Saisie en 1ère instance  
- - - Saisie en Appel